



**FQSA**

Fédération québécoise  
pour le saumon atlantique



## **REVUE DE LITTÉRATURE**

**SUR LA COHABITATION DES  
ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES SUR  
LES RIVIÈRES À SAUMON ET LA CAPACITÉ  
DE SUPPORT DU MILIEU**



## ÉQUIPE DE RÉALISATION

### Rédaction, recherche et révision

**Alexandra Kassatly**

Chargée de projets en conservation, Biologiste, M. Sc.  
Fédération québécoise pour le saumon atlantique

**Antoine Roy-Audy**

Chargé de projets, M. Sc.  
Fédération québécoise pour le saumon atlantique

**Myriam Bergeron**

Directrice générale, M. Sc.  
Fédération québécoise pour le saumon atlantique

### Graphisme

**Nicolas Gilbert**

Graphiste

## REMERCIEMENTS

La rédaction de ce projet a été rendue possible grâce au financement de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique (FCSA) et de la Fondation Saumon (FS).



### Référence à citer :

Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA). 2025. Revue de littérature sur la cohabitation des activités récréatives sur les rivières à saumon et la capacité de support du milieu, Québec, 44 p.

**REVUE DE LITTÉRATURE**

**SUR LA COHABITATION DES  
ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES SUR  
LES RIVIÈRES À SAUMON ET LA CAPACITÉ  
DE SUPPORT DU MILIEU**

# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                              |   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Revue de littérature sur la cohabitation<br>des activités récréatives sur les rivières<br>à saumon et la capacité de support du milieu ..... | 1 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|

|                    |   |
|--------------------|---|
| Introduction ..... | 6 |
|--------------------|---|

|                                                        |   |
|--------------------------------------------------------|---|
| Gestion du saumon et<br>aménagement du territoire..... | 9 |
|--------------------------------------------------------|---|

|                                                             |    |
|-------------------------------------------------------------|----|
| Le saumon atlantique et<br>l'aménagement du territoire..... | 10 |
|-------------------------------------------------------------|----|

|                                                                                                                       |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| L'aménagement des aires récréatives,<br>l'importance de la cohabitation<br>des usages et la capacité de support ..... | 15 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|

|                                                                                                          |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Impact des activités récréatives<br>sur les populations de saumon<br>atlantique et de leur habitat ..... | 21 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|

|                                                                                        |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Impacts des activités récréatives<br>sur les populations de<br>saumon atlantique ..... | 22 |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----|

|                                                                              |    |
|------------------------------------------------------------------------------|----|
| Impacts des activités récréatives<br>sur l'habitat du saumon atlantique..... | 22 |
|------------------------------------------------------------------------------|----|

|                                            |    |
|--------------------------------------------|----|
| Aménagement des<br>aires récréatives ..... | 24 |
|--------------------------------------------|----|

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| Le cas du fleuve Columbia ..... | 25 |
|---------------------------------|----|

|                        |    |
|------------------------|----|
| Les cas au Québec..... | 25 |
|------------------------|----|

|                                                 |    |
|-------------------------------------------------|----|
| Constats, solutions<br>et recommandations ..... | 32 |
|-------------------------------------------------|----|

|                 |    |
|-----------------|----|
| Constat 1 ..... | 33 |
|-----------------|----|

|                 |    |
|-----------------|----|
| Constat 2 ..... | 34 |
|-----------------|----|

|                 |    |
|-----------------|----|
| Constat 3 ..... | 36 |
|-----------------|----|

|                 |    |
|-----------------|----|
| Constat 4 ..... | 37 |
|-----------------|----|

|                 |    |
|-----------------|----|
| Conclusion..... | 38 |
|-----------------|----|

|                    |    |
|--------------------|----|
| Bibliographie..... | 40 |
|--------------------|----|

# LISTE DES FIGURES

|                                                                                                                                    |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Figure 1.</b> Embarcations de la compagnie<br>CIME Aventure sur la rivière Bonaventure<br>en Gaspésie (Radio Canada, 2023)..... | 8  |
| <b>Figure 2.</b> Carte des zecs de pêche au saumon<br>au Québec .....                                                              | 11 |
| <b>Figure 3.</b> Carte des pourvoiries avec<br>droits exclusifs qui offrent la pêche<br>au saumon au Québec.....                   | 12 |
| <b>Figure 4.</b> Carte des réserves fauniques<br>qui offrent la pêche au saumon au Québec .....                                    | 13 |
| <b>Figure 5.</b> Carte des terrains privés<br>en bordure des rivières à saumon .....                                               | 14 |
| <b>Figure 6.</b> Historique des montaisons<br>de saumons au Québec<br>de 1984 à 2015 (MELCCFP, 2016) .....                         | 30 |
| <b>Figure 7.</b> Catégorisation des niveaux<br>d'exploitation des populations de saumon<br>pour la gestion (MELCCFP, 2016) .....   | 31 |







# INTRODUCTION

Depuis le 19<sup>e</sup> siècle, le tourisme mondial prend de l'essor. Débutant avec les personnes plus aisées, le tourisme est maintenant accessible à la majorité de la population (BNF, s. d.). Trois formes de tourisme existent : le tourisme intérieur, le tourisme récepteur et le tourisme émetteur (ONU Tourisme, 2024). De ceux-là découlent plusieurs variantes, dont le tourisme récréatif. D'après l'office québécois de la langue française (2002), le récréotourisme est un « type de tourisme qui consiste à mettre en valeur les activités récréatives d'une région, plus spécialement les activités de loisir de plein air ».

Depuis la pandémie COVID-19 en 2020, une hausse des activités récréatives a été observée mondialement, et ce, à la suite d'implantation de restrictions sanitaires obligeant les populations à rester dans leur pays. Le Québec a aussi connu une forte hausse de touristes voulant bénéficier d'activités s'offrant en nature. Étant contraints à rester dans la province, les québécois se sont plutôt tournés vers des activités de plein air et de tourisme dans leur cour arrière. En comparaison avec les années prépandémiques, le nombre moyen de visites par jour a presque doublé en 2023, avec 75 % des visiteurs provenant du Québec (AEQ, 2023). La randonnée, le vélo de montagne, le ski, la chasse, la pêche et la baignade ne sont que quelques exemples d'activités récréotouristiques disponibles dans nos régions.

Cependant, la popularité grandissante des sports aquatiques et l'intérêt marqué des québécois envers leur territoire a fait exploser la quantité de plaisanciers sur les rivières à saumon, particulièrement en Gaspésie. Cette situation a fait ressurgir des questionnements sur l'utilisation récréative sur les rivières à saumon et les impacts de ces dernières. Une grande affluence de touristes et la présence accrue de canots, de kayaks, et de toutes sortes d'objets gonflables sur les rivières occasionnent de nombreux conflits entre usagers. Une augmentation de l'intérêt pour la pêche sportive a aussi été observée, avec 695 000 pêcheurs recensés en 2022 (Gouvernement du Québec, 2024). Bien que plusieurs débats aient eu lieu sur l'harmonisation des usages, peu de discussions ont porté sur une espèce d'importance pourtant affectée par une hausse des activités récréatives : le saumon atlantique (*Salmo salar*) et la capacité de support de son habitat.

Un dossier qui a beaucoup fait parler est celui de CIME Aventure, sur la rivière Bonaventure en Gaspésie. Une problématique très médiatisée autant pour son aspect juridique que de cohabitation, cette entreprise a été le sujet de maintes discussions sur les enjeux reliés à la cohabitation entre usagers des rivières à saumon. Plusieurs questions ont été soulevées, notamment sur l'encadrement de la navigation sur les rivières à saumon et la sécurité des usagers de ces rivières. Ces réflexions ont mené à d'autres questions et à la proposition de recommandations pour changer les réglementations sur les rivières à saumon. Celles-ci permettront d'aider les gestionnaires de rivière à mettre en place les bons outils réglementaires pour contrôler et gérer les problématiques de cohabitation.



**Figure 1.** Embarcations de la compagnie CIME Aventure sur la rivière Bonaventure en Gaspésie (Cime Aventure, 2025).

Il est important de déterminer si les activités récréatives de masse ont des impacts sur la qualité des habitats, le comportement et le parcours migratoire en rivière du saumon atlantique. Il est essentiel de se pencher sur la capacité de support biologique des rivières à saumon afin d'assurer un développement durable de nos activités récréatives et touristiques régionales.

Il existe très peu de données sur l'impact des activités récréatives de masse sur le saumon atlantique. Toutefois, certaines études peuvent s'y apparenter. À la suite de la recommandation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatique, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et du comité scientifique de la FQSA, une revue de littérature sur la cohabitation des activités récréatives et l'habitat du saumon

atlantique a été effectué. Ce document présente une revue de littérature complète sur le sujet. L'ensemble des éléments suivant seront abordés : la gestion du saumon, les impacts des activités récréatives sur le saumon, l'aménagement des aires récréatives et les constats à ce sujet. Ce survol de connaissances permettra d'identifier les lacunes d'information nécessaires pour une gestion durable du saumon atlantique dans les rivières à usages multiples. À travers les différentes sections, des problématiques seront identifiées et des recommandations seront formulées. Ce document servira de base dans la réflexion entourant la cohabitation entre les usagers des rivières à saumon au Québec.





# GESTION DU SAUMON ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## LE SAUMON ATLANTIQUE ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### Importance du saumon atlantique

Le saumon atlantique (*Salmo salar*) occupe une place importante dans le patrimoine faunique, identitaire, culturel et économique dans l'est de l'Amérique du Nord. Le rôle que la ressource saumon joue dans ces collectivités régionales et sa valeur écologique intrinsèque justifient les efforts de conservation pour sa pérennité dans les rivières québécoises. Le saumon atlantique est l'espèce de poisson la plus convoitée au Québec, et a une renommée internationale grâce à son agilité, sa puissance et sa combativité (AFOGIM, s. d.).

La pêche sportive est un énorme moteur de retombées économique pour le Québec, avec des revenus de plus de 50 millions de dollars annuellement. De plus, environ 630 emplois sont créés annuellement pour cette activité seulement (MELCCFP, 2023).

Le saumon atlantique a aussi une importance culturelle fondamentale au sein du patrimoine québécois. Débutant par les Premières Nations avec la pêche traditionnelle, le saumon atlantique a également une importance prépondérante chez les utilisateurs allochtones. En effet, le Québec habite une proportion plus élevée de pêcheurs sportifs que d'autres sociétés urbanisées (FQSA, 2004).

### Gestion du saumon atlantique

Étant une espèce franchissant les limites territoriales de différents pays, la gestion du saumon atlantique s'effectue en partie par l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN), laquelle regroupe les pays partageant cette ressource. Sur le plan provincial, c'est le MELCCFP qui gère la ressource salmonicole. Lorsque le saumon atlantique se retrouve dans une autre province que le Québec, c'est Pêches et Océans Canada (MPO) qui gère le saumon (MELCCFP, 2016). Au Québec, la pêche est réglementée par la *Loi sur les pêches*.

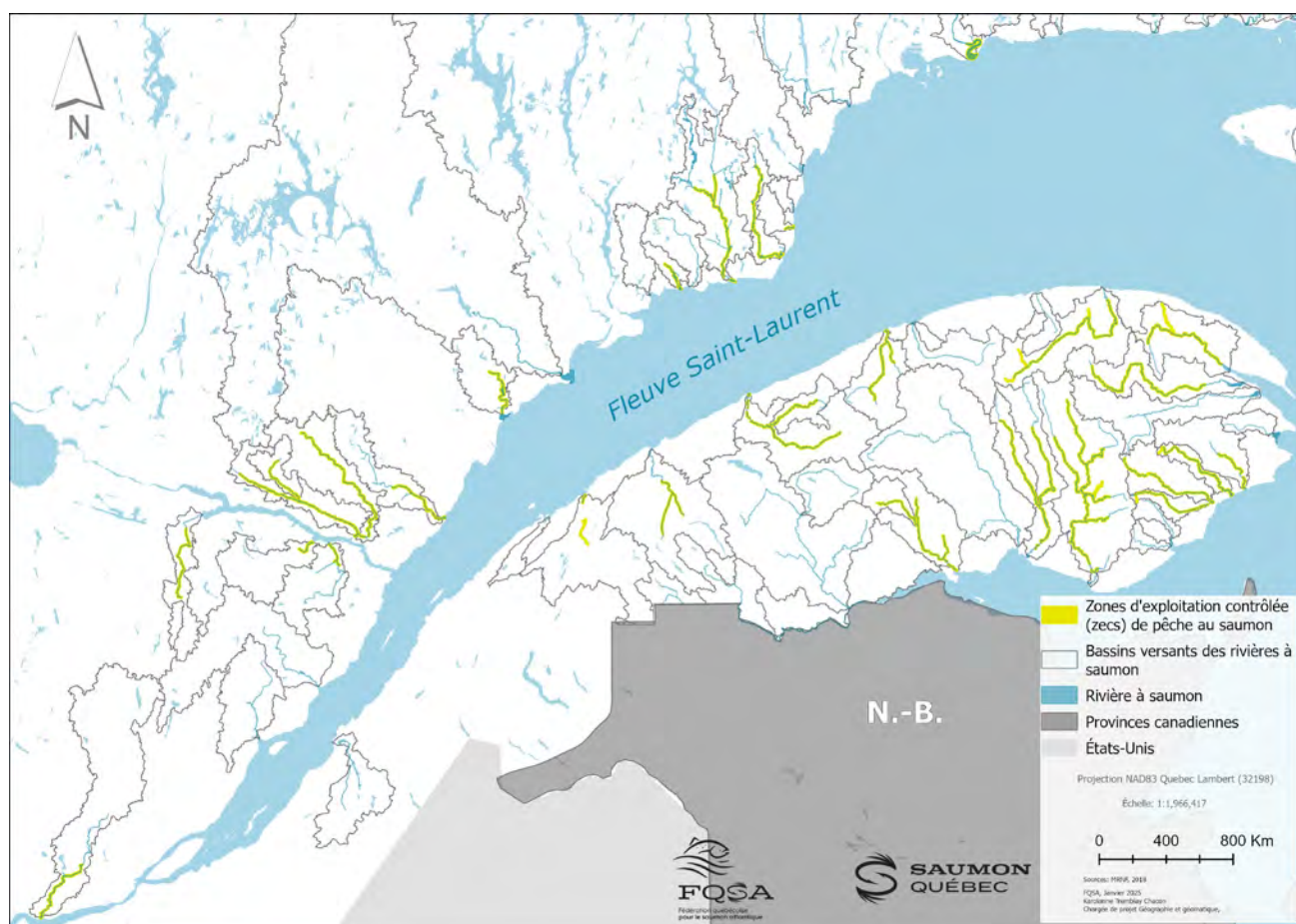
Chaque rivière abrite une population de saumon génétiquement distincte, il est donc important de gérer chaque rivière de manière indépendante. C'est pour cette raison que le Québec a adopté en 1984 le principe de gestion « rivière par rivière » dans ses rivières à saumon. Chaque cours d'eau est donc exploité selon ses propres caractéristiques. Cette gestion permet de déterminer s'il est nécessaire d'effectuer la remise à l'eau et de suivre l'évolution des montaisons dans les rivières. La gracieuse, soit la relâche volontaire des prises sportives, est maintenant pratiquée par la majorité des pêcheurs de saumon au Québec (FQSA, 2015).



## Ancrage territorial

Le saumon atlantique en Amérique du Nord peut se retrouver du Connecticut jusqu'à la baie d'Ungava. Au Québec, il y a 114 rivières qui sont désignées comme étant des rivières à saumon, avec la moitié d'entre elles où la pêche sportive est permise. Ces rivières se retrouvent dans 11 zones salmonicoles comprenant 21 zecs, 17 pourvoiries avec droits exclusifs, 7 réserves fauniques et 2 terrains privés (MELCCFP, 2023).

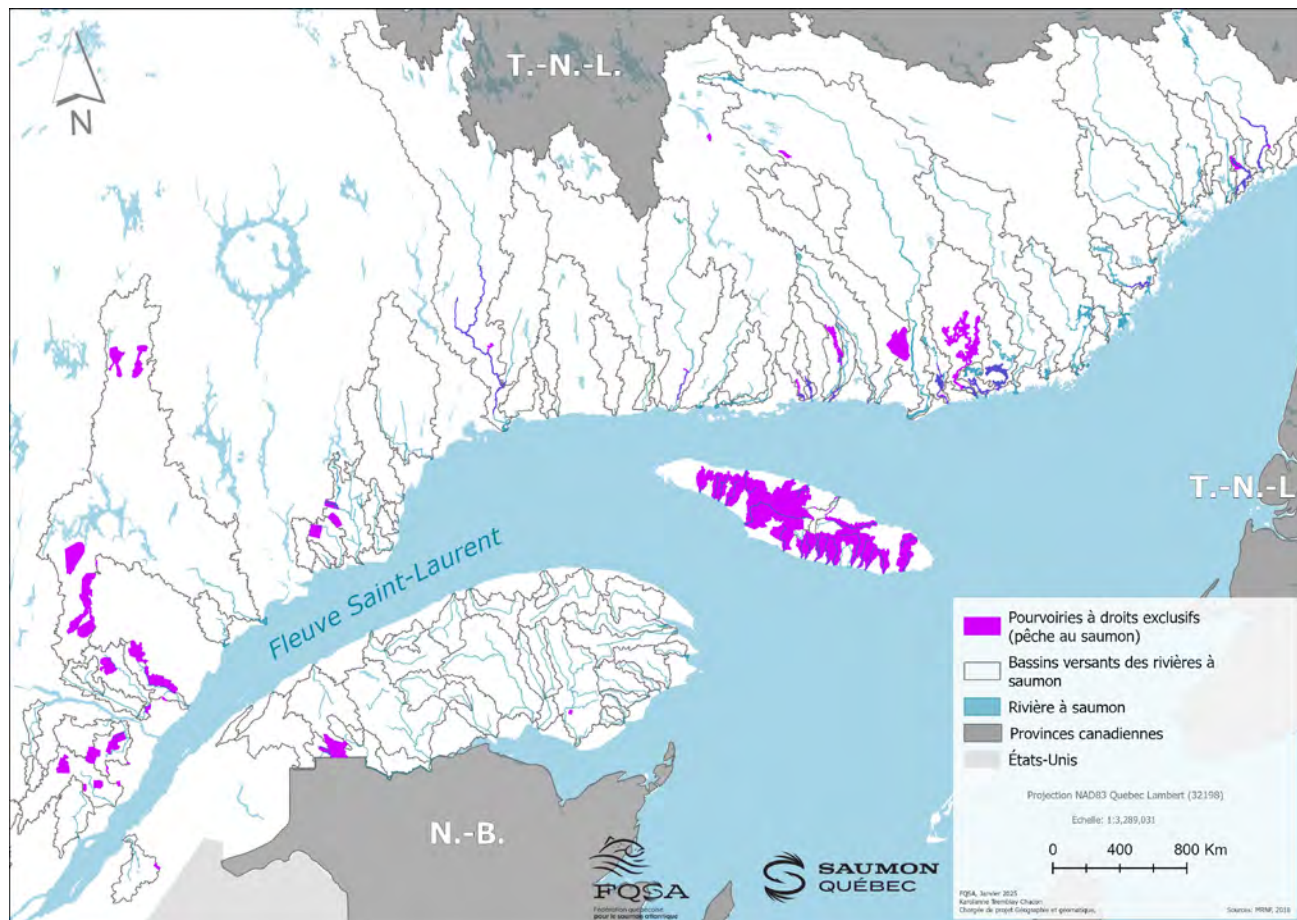
Les zones d'exploitations contrôlées (zecs) sont en opération au Québec depuis 1978, à la suite des fermetures des clubs de pêche. Les zecs ont comme but de donner aux citoyens accès aux ressources fauniques avec une gestion locale. La gestion est effectuée par des organismes à but non lucratif (OBNL). Les zecs où la pêche au saumon peut être pratiquée se retrouvent dans quatre régions administratives : Bas-Saint-Laurent (01), Saguenay-Lac-Saint-Jean (02), Côte-Nord (09) et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11) (**Figure 2**) (MELCCFP, 2023).



**Figure 2.** Carte des zecs de pêche au saumon au Québec

Les pourvoiries avec droits exclusifs offrent des services, contre rémunération, pour la pratique récréative des activités de pêche. Elles sont réparties dans trois régions

administratives : Bas-Saint-Laurent (01), Côte-Nord (09) et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11) (**Figure 3**) (MELCCFP, 2023).

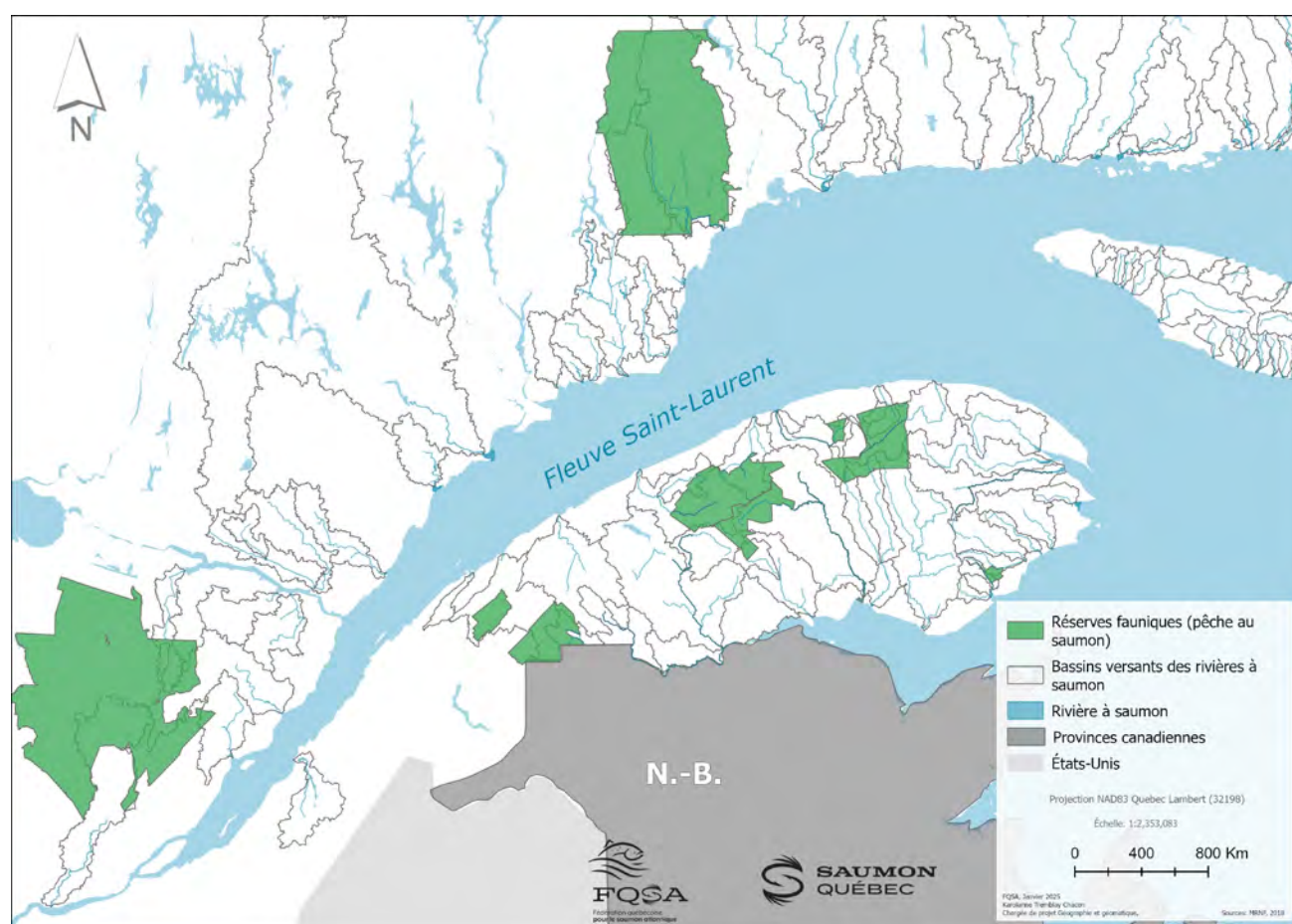


**Figure 3.** Carte des pourvoiries avec droits exclusifs qui offrent la pêche au saumon au Québec



Les réserves fauniques offrent des activités et des services de mise en valeur de la faune, ainsi que des activités récréotouristiques. L'exemple le plus connu est la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Pour les rivières à saumon, la gestion des réserves fauniques se fait par des OBNL. Ce sont les réserves fauniques suivantes : rivière Cascapédia, rivière Saint-Anne, rivière

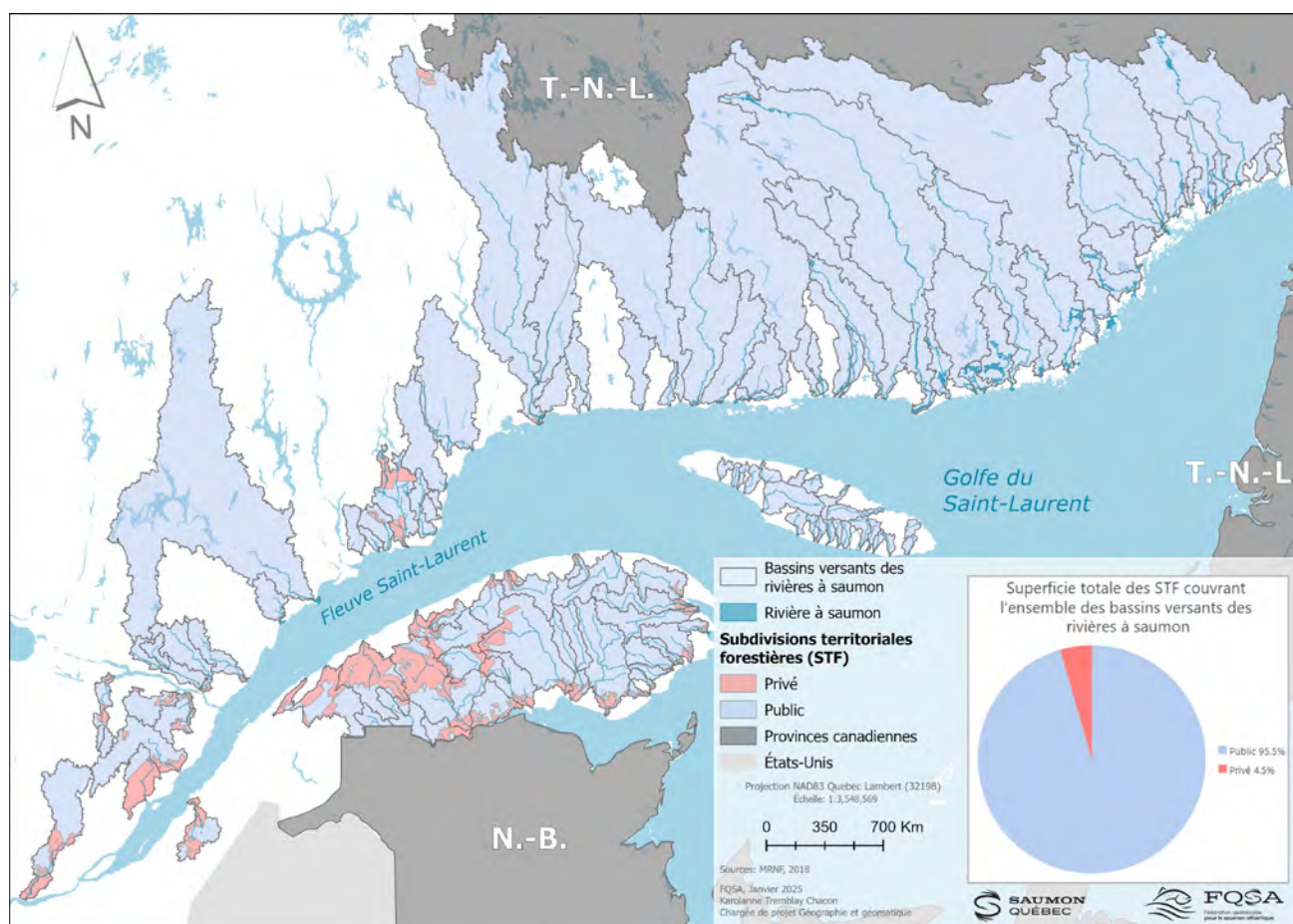
Saint-Jean et rivières Matapédia-et-Patapédia. Elles sont situées dans les régions administratives de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11) et Bas-Saint-Laurent (01). La Sépaq gère des rivières à saumon dans les réserves fauniques de Port-Daniel (11) et de Port-Cartier-Sept-Îles (09) (**Figure 4**) (MELCCFP, 2023).



**Figure 4.** Carte des réserves fauniques qui offrent la pêche au saumon au Québec

Les terrains privés en bordure des rivières à saumon peuvent faire l'objet d'un protocole d'entente entre les propriétaires des terres et le MELCCFP pour accroître l'accessibilité aux citoyens pour la pratique de la pêche au saumon atlantique. Deux ententes sont en vigueur dans

la région de la Capitale-Nationale (03) et concernant le territoire de l'Association de conservation de la vallée du Gouffre (rivière du Gouffre) ainsi que celui du Saumon de la Rivière-Malbaie (Rivière-Malbaie) (**Figure 5**) (MELCCFP, 2023).



**Figure 5.** Carte des terrains privés en bordure des rivières à saumon



### Pêche de survie pour les Premières Nations

Les communautés autochtones accordent une grande importance sociale et culturelle au saumon atlantique comme ressource alimentaire saisonnière. Traditionnellement, la ressource saumon était partagée par tous les membres de chaque communauté. Cependant, avec le développement de la civilisation industrielle, le savoir millénaire ne constitue plus la seule source d'explication des phénomènes naturels. En effet, l'industrialisation est venue perturber l'habitat et le comportement du saumon. De plus, les méthodes traditionnelles de pêche ont changé au cours des deux derniers siècles. Par exemple, ces communautés optent plus pour des filets maillants synthétiques et des canots à moteur pour leur pêche de nos jours ; le savoir ancestral s'estompe de plus en plus. Trois nations autochtones se retrouvent le long des rivières à saumon au Québec : les Innus sur la Côte-Nord, les Micmacs en Gaspésie et les Malécites du Bas-St-Laurent. Ces dernières utilisent la pêche traditionnelle sur une vingtaine de rivières. À Bersimis, Mingan, Natashquan et St-Augustin, les autochtones sont les seuls exploitants des rivières à saumon. Chaque communauté autochtone adopte ses propres règlements relatifs à la pêche. Il y a plusieurs ententes entre les communautés autochtones et le Gouvernement du Québec afin d'assurer un suivi de la récolte et une protection contre le braconnage (FQSA, 2004).

### L'AMÉNAGEMENT DES AIRES RÉCRÉATIVES, L'IMPORTANCE DE LA COHABITATION DES USAGES ET LA CAPACITÉ DE SUPPORT

#### Aménagement des aires récréatives

Le canot, le kayak, la planche à pagaie et la baignade sont toutes des activités qui augmentent en popularité, et ce, surtout dans les rivières à saumon (MELCCFP, 2023). En 2023, le chiffre d'affaires des entreprises membre d'Aventure Écotourisme Québec (AEQ) était estimé à 202,5 millions de dollars, soit une augmentation de 15 % par rapport à l'année précédente (AEQ, 2023).

Quelques mesures de gestion sont mises en place pour les organismes gestionnaires des rivières à saumon : la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (LCMVF), les **autorisations de commerce** et le Plan de Développement des Activités Récréatives (**PDAR**). Le **LCMVF** protège l'accès égal à toute personne pour l'utilisation récréative de la faune. Les **autorisations de commerce** sont utiles pour organiser des activités et des offres de service à des fins lucratives, de l'exploitation d'un commerce à des fins de mise en valeur et d'utilisation de la faune, ou à des fins de pratique d'activités récréatives. Le **PDAR** encadre les activités récréatives afin d'assurer un développement durable de ces dernières, en plus de faciliter le partenariat avec les différents utilisateurs des rivières.

Les organismes gestionnaires des réserves fauniques et les zecs peuvent seulement imposer des restrictions sur la baignade et la plongée dans les rivières à saumon. Cependant, cette activité est aussi pratiquée par les plaisanciers en embarcation, ce qui entraîne des complications dans l'application de la LCMVF. Il est fréquent que les plaisanciers en embarcation s'arrêtent à une fosse pour se reposer ou se baigner, et ce, en dizaines de personnes à la fois. De plus, il arrive parfois que les animaux domestiques accompagnant leurs maîtres utilisent la rivière aussi. Une autre conséquence d'une hausse des fréquentations des rivières à saumon par les baigneurs et plaisanciers est l'augmentation des déchets se retrouvant aux bords des cours d'eau. Le manque d'encadrement fait en sorte que les utilisateurs peuvent faire des haltes à l'endroit de leur choix sur les rivières. Ces derniers peuvent, par accident ou non, laisser des déchets dans l'eau (Dionne et al., 2021 ; MELCCFP, 2023).

Il est important d'aménager des aires récréatives pour les plaisanciers, étant donné que ces derniers utilisent les aménagements prévus pour les pêcheurs sportifs (p. ex. réseau routier, stationnement, infrastructures, etc.) et perturbent ainsi l'habitat du saumon atlantique. De plus, l'utilisation des installations destinées aux pêcheurs par les plaisanciers et autres utilisateurs de la nature entraîne un vieillissement prématuré des infrastructures. Les infrastructures pour les pêcheurs sont mises en place grâce aux revenus des activités de pêche. Or, l'utilisation de ces installations par d'autres utilisateurs de la rivière engendre une problématique de répartition des coûts et d'entretien pour les pêcheurs utilisant ces infrastructures (MELCCFP, 2023).

Les activités récréatives dans les rivières à saumon peuvent être pratiquées de manière autonome, ou par le biais d'une entreprise spécialisée offrant ce type de services. Cependant, un manque d'encadrement est présent étant donnée la hausse de plaisanciers autonomes pratiquant leur activité à la date et heure de leur choix (Dionne et al., 2021).

Le manque d'encadrement des autres activités récréatives, outre la pêche sportive, est une problématique présente dans les rivières à saumon. Ce manque d'encadrement pourrait être remédié par une analyse cartographique des différentes activités se pratiquant sur les rivières à saumon. En effet, la rivière Bonaventure a comme projet de diffuser une telle carte pour 2025. Cette dernière engloberait toutes les activités récréatives se pratiquant sur la rivière, incluant les meilleures zones et moments pour leur pratique. Leur but est de rendre l'outil disponible en ligne et de faire un suivi à chaque saison.

### Importance de la cohabitation des usages

Au cours des dernières années, un phénomène se fait observer : les usagers de la nature sont de plus en plus nombreux et les pratiques d'activités sont de plus en plus diversifiées (Bawedin, 2005). La diversification des activités récréatives entraîne souvent des modes de pratique incompatibles.

Plusieurs facteurs peuvent mener à des conflits récréo-touristiques, soit le **style d'activité**, la **spécificité de la ressource naturelle**, le **type d'expérience** et la **tolérance par rapport à la diversité des styles de vie** (Gagnon et Leblanc-Florent, 2020).



Le **style d'activité** réfère à la signification qu'un individu accorde aux comportements qui constituent une activité récréative. L'*intensité de la participation*, la *recherche de statut social dans la pratique de l'activité* et le *niveau d'expérience dans la pratique de l'activité* sont tous des composantes importantes dans ce facteur. L'*intensité de la participation* réfère au niveau d'importance accordé par l'individu à la pratique de l'activité en question. La *recherche de statut social dans la pratique de l'activité* s'exprime par le budget investi dans l'activité (l'équipement spécialisé par exemple). Plus le *niveau d'expérience dans la pratique de l'activité* est élevé, plus l'individu sera exigeant par rapport à la définition d'une activité dite réussie (Gagnon et Leblanc-Florent, 2020).

La **spécificité de la ressource naturelle** réfère à l'importance accordée à l'utilisation d'une ressource récréative. Cela inclut la perception personnelle d'un bon usage de la ressource. Trois composantes sont de mise pour ce facteur, soit l'*évaluation de la qualité de la ressource*, l'*appropriation personnelle de la ressource* et le *statut social lié à la connaissance approfondie du système récréatif*. L'*évaluation de la qualité de la ressource* est différente compte tenu du temps passé sur les lieux. En effet, un individu familier avec la ressource la trouvera banale, tandis qu'un touriste pourrait qualifier cette ressource d'unique. L'*appropriation personnelle de la ressource* se verra amplifiée plus l'utilisateur est présent; ces utilisateurs peuvent croire savoir comment gérer et utiliser correctement la ressource. Le *statut social lié à la connaissance approfondie du système récréatif* change en fonction des individus. Les utilisateurs fréquents estiment mieux connaître la ressource que les utilisateurs occasionnels (Gagnon et Leblanc-Florent, 2020).

Le **type d'expérience** réfère aux attentes des utilisateurs par rapport à la manière dont l'environnement est perçu. Deux attentes sont présentes, soit les *attentes non spécifiques* et les *attentes spécifiques*. Une personne qui a des *attentes non spécifiques* apprécie l'expérience récréotouristique sans aspiration particulière. Une personne ayant des *attentes spécifiques* sera plus exigeant par rapport à l'expérience récréotouristique. Elle sera plus rigide par rapport aux éléments qu'elle considère inacceptable dans la pratique de l'activité, ce qui peut engendrer des conflits (Gagnon et Leblanc-Florent, 2020).

La **tolérance par rapport à la diversité des styles de vie** réfère à l'indulgence d'une personne à accepter ou rejeter les différents styles de vie. Des composantes définissent ce facteur, soit la *présence d'items technologiques dans le système récréatif* et les *préjugés envers différents groupes d'utilisateurs*. La *présence d'items technologiques dans le système récréatif* peut soit nuire ou bonifier la pratique de l'activité dépendamment de l'utilisateur. Des *préjugés envers différents groupes d'utilisateurs*, que ce soient des préjugés sociaux, raciaux ou ethniques, peuvent mener à la considération de l'autre comme étant intrus (Gagnon et Leblanc-Florent, 2020).

La pêche au saumon et la descente de rivière en embarcation sont des activités très différentes, qui ont comme point commun de se pratiquer en rivière. Cela fait en sorte que les contacts rapprochés sont inévitables. Si le pêcheur continue son activité de pêche en présence d'un plaisancier, il risque de le blesser avec sa mouche. Si le plaisancier décide de prolonger son passage où se retrouve le pêcheur, ce dernier doit attendre que le plaisancier quitte avant de reprendre son activité. En général, c'est plus souvent le pêcheur qui cesse son activité le temps que le plaisancier quitte la fosse. Si le pêcheur croise une embarcation lors de sa journée, il ne verra pas cela comme un inconvénient. Cependant, si des dizaines d'embarcations croisent son chemin, le pêcheur se verra manquer de temps pour la pratique de son activité (Dionne et al., 2021).

Étant donné que les deux activités ne peuvent pas se pratiquer au même moment, une entente devra s'effectuer entre pêcheurs et plaisanciers. Cependant, les plaisanciers n'ont aucune obligation à céder aux demandes des pêcheurs. Le pêcheur devra alors, de façon répétée, cesser son activité, accentuant son sentiment de frustration et d'iniquité. Cette problématique pourra engendrer une baisse d'intérêt pour la pêche et un arrêt de fréquentation des rivières à saumon. Une perte de revenu pour les gestionnaires en est une des conséquences de ce conflit d'usage. Cette perte de revenu entraînera des répercussions sur les services offerts et sur la conservation du saumon atlantique. Les pêcheurs de saumon se plient à plusieurs règlements, passent par des tirages au sort qui ont parfois lieu près d'un an à l'avance pour avoir accès à la rivière, acquittent des droits d'accès journaliers qui dépassent parfois les 100 \$ et doivent aussi partager la rivière avec les autres pêcheurs présents. Un sentiment d'égalité se fait ressentir par les pêcheurs étant donné qu'ils passent tous par le même processus. C'est une histoire différente avec les plaisanciers. Ces derniers n'ont pas besoin d'un droit d'accès et n'ont quasiment aucun coût à déboursier. De plus, ils peuvent aller sur la rivière de leur choix au moment qu'ils veulent et au nombre désiré (Dionne et al., 2021).

Afin de poursuivre la mise en valeur et la conservation de la faune, les gestionnaires de rivières doivent prendre en compte cette nouvelle réalité. C'est un travail compliqué puisque les cadres réglementaires en place présentement ne sont pas optimaux pour encadrer les pratiques d'activités récréatives. Les conflits d'usages générés par ce manque d'encadrement entraînent des conséquences sur les gestionnaires ; cela peut parfois donner lieu à des actions non appropriées sur nos territoires. Les gestionnaires peuvent perdre leur crédibilité suivant ce manque de ressources d'encadrement et peuvent avoir une image négative au sein de leur communauté locale (Dionne et al., 2021).

Une autre problématique s'est imposée depuis une trentaine d'années dans les rivières à saumon, soit entre pêcheurs autochtones et pêcheurs sportifs allochtones. Cette problématique est celle de la coexistence de ces deux groupes sur les mêmes territoires de pêche et des revendications territoriales des autochtones. Cette situation a donné lieu à des poursuites judiciaires par les gouvernements du Québec et du Canada au terme desquelles les jugements de cour ont, en règle générale, donné raison en large part à la partie autochtone. Le gouvernement du Québec souhaite améliorer la cohabitation avec les communautés autochtones en prenant en considération leurs droits, intérêts et besoins dans la gestion et conservation de la faune (MELCCFP, 2023).

Il est important de se rappeler que chaque partenaire œuvrant à la conservation du saumon apporte des informations variées : les groupes environnementaux ont des connaissances scientifiques, les pêcheurs ont des connaissances locales et les gouvernements font le pont entre tous les acteurs (Horowitz et al., 2018).

## Capacité de support

Il existe quatre types de capacité de support : la **capacité écologique**, la **capacité physique**, la **capacité des infrastructures** et la **capacité sociale** (Gagnon et Leblanc-Florent, 2020).

La **capacité écologique** réfère aux impacts anthropiques sur l'écosystème. Ce type de capacité de support précise comment l'utilisation du territoire affecte la faune, la flore, la qualité de l'eau et de l'air. Des exemples d'impacts sont le compactage et l'érosion du sol, ainsi que la pollution de l'eau et de l'air (Gagnon et Leblanc-Florent, 2020).

La **capacité physique** réfère à la quantité d'espace disponible. Le nombre de personnes par km<sup>2</sup> est un exemple d'impact (Gagnon et Leblanc-Florent, 2020).

La **capacité des infrastructures** réfère aux travaux qui répondent aux besoins des visiteurs, tels que les aménagements des différentes infrastructures. Des exemples d'impacts sont le pourcentage d'occupation des infrastructures, le ratio visiteur/personnel et le temps d'attente pour l'utilisation des infrastructures (Gagnon et Leblanc-Florent, 2020).

La **capacité sociale** réfère aux impacts qui altèrent la qualité de l'expérience récréotouristique. Des exemples d'impacts sont le nombre de rencontres avec d'autres visiteurs et le temps d'attente pour pêcher dans une fosse à saumon. Il y a trois règles pouvant définir cette capacité de support : *l'existence d'une relation connue entre le niveau d'utilisation du territoire et les impacts sociaux*, *la nécessité d'un consensus entre les acteurs à propos du type d'expérience offert dans le système récréotouristique* et *la présence d'un consensus entre les acteurs clés à propos des niveaux d'impacts sociaux acceptables* (Gagnon et Leblanc-Florent, 2020).

*L'existence d'une relation connue entre le niveau d'utilisation du territoire et les impacts sociaux* vise à comprendre le niveau d'achalandage du système récréatif et les impacts de ce dernier sur les utilisateurs. Une question que les gestionnaires peuvent se poser est si les utilisateurs du système récréotouristique ont l'impression que le niveau d'achalandage nuit à leur expérience (Gagnon et Leblanc-Florent, 2020).

Il y a une *nécessité d'un consensus entre les acteurs à propos du type d'expérience offert dans le système récréotouristique*. Les gestionnaires doivent bien définir le type d'expérience offert dans le système récréotouristique. Un zonage doit être clair s'il y a présence de plusieurs activités. Une question que les gestionnaires peuvent se poser est s'il s'agit d'une zone à utilisation intensive ou si les visiteurs doivent s'attendre à vivre une expérience dans un milieu naturel non modifié par l'homme (Gagnon et Leblanc-Florent, 2020).



Il est nécessaire d'avoir la *présence d'un consensus entre les acteurs clés à propos des niveaux d'impacts sociaux acceptables*. Pour respecter ce fait, il est nécessaire d'établir des normes et seuils pour définir les différentes expériences récréotouristiques. Une question que les gestionnaires peuvent se poser est si les visiteurs du système récréotouristique sont d'accord pour définir qu'une expérience dans une certaine zone implique de ne pas croiser plus que 10 utilisateurs par jour sur la rivière (Gagnon et Leblanc-Florent, 2020).

Lorsque les trois règles énoncées ci-haut ne sont pas respectées, des conflits d'usage peuvent se développer. Un conflit d'usage est le résultat du comportement de l'individu X qui empêche l'individu Y d'atteindre ses objectifs, ce qui entraîne un manque de satisfaction. Les conflits peuvent se produire entre différents groupes d'utilisateurs, entre utilisateurs d'un même groupe, entre visiteurs et gestionnaires ainsi qu'entre utilisateurs récréotouristiques et autres types d'utilisateurs (Gagnon et Leblanc-Florent, 2020).





# IMPACT DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES SUR LES POPULATIONS DE SAUMON ATLANTIQUE ET DE LEUR HABITAT

## IMPACTS DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES SUR LES POPULATIONS DE SAUMON ATLANTIQUE

Une question importante à se poser est l'effet potentiel de l'achalandage croissant sur les populations de saumon atlantique. En effet, la pêche et les activités récréatives ne doivent pas être effectuées au détriment de la conservation du saumon. Bien que les pêcheurs soient préoccupés par les perturbations pouvant nuire aux populations de saumon, il y a quand même une augmentation des pêcheurs sportifs sur les rivières à saumon. Ceci peut engendrer une hausse du taux d'exploitation qui pourrait avoir un effet négatif sur la ressource (MELCCFP, 2023).

Peu d'études scientifiques sur les impacts des activités récréatives sur les populations de saumon atlantique existent. Le saumon est une espèce vivant dans des eaux froides sensible aux changements climatiques. Il se concentre dans des «refuges thermiques», des zones dans une rivière où la température est plus faible, lorsque l'eau est trop chaude. La perturbation de ces populations de saumon en période d'étiage et d'eau chaude par les utilisateurs des rivières pourrait avoir un effet négatif sur la ressource. Ce dérangement pourrait pousser ces derniers à se déplacer à des endroits qui ne sont pas adéquats pour leur survie. Une augmentation de la présence d'utilisateurs dans ces zones pousse les gestionnaires à consacrer plus de ressources financières et humaines pour la protection de la ressource (Dionne et al., 2021 ; MELCCFP, 2023).

Dans les rivières à saumon, la baignade est l'activité ayant le plus d'effet de dérangement chez le comportement du saumon atlantique puisque les mouvements s'effectuent autant en surface qu'en profondeur. Il est plus difficile pour les assistants à la protection de la faune de les repérer lorsque les utilisateurs commettent une infraction (Dionne et al., 2021).

## IMPACTS DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES SUR L'HABITAT DU SAUMON ATLANTIQUE

Peu d'information sur les impacts des activités récréatives sur l'habitat du saumon atlantique est disponible. La majorité des recherches sur le sujet s'effectuent aux endroits où l'écotourisme est populaire, tel que les récifs de coraux et les systèmes d'eaux douces dans les latitudes plus basses (Reid et al., 2024). Les caractéristiques d'un bon habitat pour le saumon atlantique sont aussi les caractéristiques désirables pour certaines activités récréatives, tels que le kayak. En effet, la limpidité ainsi que la vitesse du cours d'eau sont que des exemples de ces caractéristiques.

L'augmentation des utilisateurs des rivières à saumon peut dégrader les bandes riveraines. De plus, plusieurs activités peuvent contribuer à la perturbation des milieux riverains : la mauvaise gestion des déchets, l'accostage d'embarcations sur des lieux non identifiés, la mise en place de constructions, la modification du milieu naturel, le camping, etc. (Dionne et al., 2021 ; Reid et al., 2024 ; MELCCFP, 2023).



L'introduction d'espèces invasives non indigènes pourrait avoir un effet négatif sur le saumon. Dans la rivière Bonaventure, l'introduction d'une algue a causé des changements dans la communauté d'invertébrés, ce qui pourrait potentiellement nuire au saumon (Reid et al., 2024).

Il n'y a aucune étude scientifique qui étudie l'effet de véhicules ou d'embarcations sur l'habitat des saumons. Les seules sources existantes sont les médias et des articles non scientifiques sur le sujet (Reid et al., 2024), qui ne sont pas les sources les plus fiables. Reid et al. (2024) proposent une théorie que les VTT peuvent causer des dommages aux œufs et alevins. Cependant, les nids sont présents de novembre à avril au Québec, où la présence de VTT est faible, voire non existante. Les VTT peuvent cependant avoir un impact sur les juvéniles et la sédimentation.

La pêche sportive pourrait entraîner de la pollution, en effet, les leurres et autres équipements de pêche peuvent être perdus dans les cours d'eau d'après Reid et al. (2024). Cependant, aucune étude n'a été réalisée sur le sujet, alors il n'est pas connu quel effet que cela peut avoir sur les saumons. De plus, les auteurs stipulent que la crème solaire et les cosmétiques peuvent avoir un effet toxique pour le saumon. Cependant, les seules études sur le sujet sont concentrées sur les coraux et les algues. Il n'y a pas de littérature sur les effets potentiels des baignades ou des plongées sur le saumon atlantique. Reid et al. (2024) avancent qu'il se peut qu'il y ait un effet sur le saumon atlantique, car il y en a chez d'autres espèces marines. Il n'y a pas d'effet observé du bruit sur le saumon atlantique, bien que des kayakistes et canoteurs se voient accusés de nuire à la pêche par les pêcheurs en raison du bruit qu'ils produisent en se déplaçant sur l'eau (Reid et al., 2024). Reid et al. (2024) supposent que le bruit occasionné par ces activités pourrait effectivement avoir un effet stressant chez les saumons.

En conclusion, il y a des lacunes dans les recherches quant aux effets des activités récréatives sur les saumons. Cependant, l'impact de ces activités est relativement mineur comparativement aux pratiques d'extraction commerciales de ces poissons (Reid et al., 2024). Bien que les activités récréatives puissent avoir des impacts sur les saumons, il ne faut pas oublier que c'est aussi une problématique humaine.







# AMÉNAGEMENT DES AIRES RÉCRÉATIVES

## LE CAS DU FLEUVE COLUMBIA

Le fleuve Columbia se retrouve à 85 % aux États-Unis dans les états de Washington, Oregon, Idaho, Montana, Nevada et Wyoming, ainsi que 15 % au Canada en Colombie-Britannique. Bien que la majorité du bassin versant se retrouve aux États-Unis, les tributaires majeurs viennent du Canada. Le saumon du Pacifique se retrouve dans ce fleuve et la problématique de sa conservation avec une hausse d'activités anthropiques est un sujet important pour ce cours d'eau. Les gestionnaires de ce fleuve ont réussi à implanter des mesures afin que tous les acteurs du milieu soient satisfaits. Cependant, il y a eu plusieurs essais et erreurs afin de trouver la formule qui plaisait à tous. Le dernier type de gestion essayé sans succès était la « gestion adaptative » dans les années 1980-1990. Quatre raisons ont été évoqués pour son échec : l'implantation, l'échelle géographique, l'échelle temporelle et des alternatives plus attrayantes. L'implantation mettait en vedette le saumon et non pas sa place dans l'écosystème. De ce fait, ils ont favorisé la création de stations piscicoles pour mettre en valeur cette ressource plutôt que de travailler à la conservation des populations de saumon déjà existantes. L'échelle géographique prend en compte la totalité du bassin versant, ce qui a rendu la tâche de conservation plus difficile étant donné les différentes instances gouvernementales présentes. L'échelle temporelle devait être beaucoup plus longue, en effet, elle était autant longue qu'un mandat politique, et non autant longue que le rétablissement total de l'écosystème. L'alternative plus attrayante était de mettre le saumon dans la liste des espèces en danger, au lieu de poser des actions concrètes (Cosens et Williams, 2012).

La formule gagnante pour ce fleuve et le saumon était un amalgame de plusieurs facteurs. Entre autres, les communautés locales se sont vu donner plus de pouvoir, et particulièrement les communautés autochtones. De plus, les préoccupations sociales et économiques ont été pris en compte lors d'efforts de rétablissement des populations. L'expertise scientifique a également été un outil fort utilisé, qui, avec la mise en place de buts concrets, a aidé à atteindre des objectifs fixés pour la conservation du saumon. Le traitement des problématiques en sous-bassins, plutôt que pour l'ensemble du bassin versant, a aidé à mieux surveiller les éléments importants à la santé de l'écosystème. Finalement, la participation du public a également été un aspect très important pour favoriser une meilleure gestion du fleuve (Cosens et Williams, 2012).

## LES CAS AU QUÉBEC

Au Québec, il y a 114 rivières à saumon. Certaines d'entre elles rencontrent des problèmes anthropiques, et d'autres trouvent des solutions qui fonctionnent à ces problèmes.

Les trois rivières Pabos (Petit Pabos, Grand Pabos Nord et Grand Pabos Ouest) se retrouvent en Gaspésie et totalisent 140 km, dont 50 sont ouverts à la pêche au saumon. Une problématique assez médiatisée dans ces rivières est la présence de véhicules circulant dans ces rivières. En effet, une partie des citoyens veulent protéger les cours d'eau, tandis qu'une autre partie ne veut pas qu'on interdise le déplacement des véhicules sur les bandes riveraines et dans les rivières même (Larose, 2024). Un manque de communication et de planification sont les problématiques faisant en sorte que la cohabitation soit difficile.



Les rivières Cascapédia et Petite Cascapédia se retrouvent en Gaspésie. Le conflit principal dans ces rivières est entre les Micmacs de Gesgapegiag et les gestionnaires des rivières. En effet, ces rivières ont commencé à pêcher au filet le saumon à la suite de la fin de leur entente avec le gouvernement du Québec. Ce dernier voulait redistribuer les fonds préalablement donnés aux communautés pour la création d'emplois et pour la protection du saumon. Cependant, des inquiétudes ont été soulevées, notamment à cause de l'état critique des populations de saumon dans la région (Champagne, 2024 ; Radio-Canada, 2024). Cette situation met en lumière les tensions et les liens fragiles qu'on le gouvernement avec les communautés autochtones au Québec.

La rivière Rimouski se retrouve à Rimouski et est l'une des nombreuses rivières au Québec ayant mis en place des rampes de mise et de sortie de l'eau. Ces rampes sont utiles pour les rivières qui font l'objet d'une présence de plaisanciers sur des kayaks, planches à pagaie, canots et bien plus. Elles évitent de déranger l'habitat du saumon et permettent la sécurité des usagers de la rivière (Michaud, 2022).

La rivière Mitis se retrouve en Gaspésie. Une activité populaire dans cette rivière est la descente en tube. La mise en place de réglementations a fait en sorte que les conflits de cohabitation entre plaisanciers, pêcheurs et saumons ont grandement diminués (Radio-Canada, 2015). En effet, un zonage ainsi que des heures d'activités précises ont permis aux plaisanciers et pêcheurs de pratiquer leur activité en toute quiétude.

## Le cas de la rivière Bonaventure

La rivière Bonaventure est prisée par les pêcheurs sportifs depuis plus d'un siècle. Depuis quelques années, de nouvelles activités, telles que le canot et le kayak, ont fait leur apparition. L'établissement de Cime Aventure en 1989 a contribué à populariser la pratique de ces sports, qui est maintenant un produit touristique reconnu. La multiplication des usages a engendré des tensions entre les différents utilisateurs de la rivière, notamment entre les pêcheurs de saumon et les plaisanciers. La cohabitation est un défi permanent sur la rivière Bonaventure, malgré les efforts pour diminuer les conflits. Certains usagers de la rivière l'ont même abandonné en raison du climat négatif (CBVRB, 2011).

La rivière Bonaventure est connue mondialement pour sa limpidité exceptionnelle. À chaque année, l'achalandage estival est en constante hausse. Cela entraîne d'importants enjeux de cohabitation depuis la pandémie COVID-19. Cela a aussi engendré une dégradation de la qualité et de la limpidité de l'eau. Les objectifs du Plan global de cohabitation pour la rivière Bonaventure sont de préserver l'écosystème de la rivière, d'éviter une répétition du scénario des dernières années, d'assurer une saine cohabitation entre les différents usagers et de mieux encadrer les activités récréatives sur le territoire. Les principes directeurs sont la *protection des espèces et des habitats*, *l'équilibre*, *l'accessibilité*, le *tourisme durable* et *l'écoresponsabilité*. La vision est de favoriser la qualité de l'expérience de tous les usagers de la rivière Bonaventure plutôt que le tourisme de masse et de préserver cet écosystème reconnu comme un joyau. La descente en embarcation requiert un enregistrement obligatoire sans tarification ni quota. L'enregistrement n'est pas nécessaire pour la baignade et elle est gratuite (zec de la rivière Bonaventure, 2021).

Deux activités récréotouristiques se pratiquent sur la rivière Bonaventure, soit la pêche au saumon et les activités de plaisance de descente en rivière. Plusieurs organisations sont impliquées dans la gestion récréotouristique de la rivière Bonaventure, on compte entre autres la zec de la rivière Bonaventure, le comité de cohabitation, le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud, le cadre municipal, régional et provincial (Gagnon et Leblanc-Florent, 2020). Pour assurer une cohabitation harmonieuse entre utilisateurs, un Comité de cohabitation a été mis en place en 2004, dont les membres étaient l'Association des Pêcheurs de Saumon de la Bonaventure (APSB), l'Association des Propriétaires du Lit de la Rivière Bonaventure (APLRB) et Cime Aventure (Gagnon et Leblanc-Florent, 2020). Depuis 2020, Cime Aventure ne fait plus partie de ce comité. Le but de l'entente de cohabitation est « que les expériences vécues sur la rivière par tous les utilisateurs soient agréables et sécuritaires, tout en respectant l'activité de chacun et en ayant un minimum d'impact sur l'environnement ». Dans cette entente, les membres se sont entendus, entre autres, que les intervenants diffusent l'information concernant la cohabitation à ses usagers, qu'ils laissent comprendre aux usagers que la cohabitation harmonieuse est importante pour eux, qu'il est fortement recommandé aux usagers d'utiliser les infrastructures mis à leur disposition, qu'ils se rencontrent une fois par semaine durant la saison récréotouristique et que les différents parties font un bilan de fin de saison (*Entente de cohabitation entre l'APSB, Cime Aventures Inc., l'APLRB et le CEGS*, 2019).

Une augmentation de la présence de plaisanciers sur la rivière Bonaventure a nécessité des efforts d'harmonisation avec la pêche sportive du saumon. Une entente existait entre Cime Aventure et la zec de la rivière Bonaventure. Cette dernière spécifiait le nombre maximal de personnes permises quotidiennement par secteur, les plages horaires, les points de départ et d'arrivée et un code d'éthique. À chaque année, le MELCCFP émettait une autorisation de commerce à Cime Aventure afin qu'elle puisse effectuer ses activités sur la rivière Bonaventure (CBVRB, 2011).

Les différents usagers de la rivière la partagent sur 65 km. Une augmentation des jours d'activité est une source de conflit. La période de pratique des sports est aussi un facteur important à considérer. De plus, les conflits sont accentués en période d'étiage à cause du rétrécissement de la largeur de la rivière. En effet, il y a moins d'espace pour les plaisanciers pour se déplacer, ils sont donc souvent « dans les jambes » des pêcheurs. Un manque d'expérience des plaisanciers, ainsi qu'un manque d'accompagnement de ceux-ci peuvent hausser les tensions entre les plaisanciers et les pêcheurs (CBVRB, 2011). Les pêcheurs, traditionnellement habitués à être les principaux utilisateurs de la rivière et à pratiquer en toute quiétude leur activité, reprochent aux plaisanciers de perturber leur activité et de déranger le saumon dans les fosses où ils pêchent. Le CIRADD a noté en 2019 que 35 % des pêcheurs ont vécu un événement qui leur a déplu en comparaison aux plaisanciers, qui eux sont à 11 %. Un danger réel existe lorsqu'un plaisancier se retrouve dans le même tronçon de la rivière que les pêcheurs. En effet, il y a une possibilité que le lancer à la mouche pourrait blesser un plaisancier ou bien qu'un plaisancier percute un pêcheur. La pandémie COVID-19 a exacerbé des conflits existants et en a créé de nouveaux (Gagnon et Leblanc-Florent, 2020).

D'après des sondages réalisés à l'été 2019 sur la rivière Bonaventure, aucun consensus n'a été atteint entre les plaisanciers et les pêcheurs à saumon concernant les impacts sociaux acceptables. Les pêcheurs de saumon perçoivent le niveau d'utilisation du territoire comme étant excessif, tant pour la quantité d'embarcations que de la quantité de pêcheurs. Pour leur part, les plaisanciers ne perçoivent pas d'excès d'achalandage sur la rivière (Gagnon et Leblanc-Florent, 2020).

Une séquence de six étapes a été développée par le Centre d'Initiation à la Recherche et d'Aide au Développement Durable (CIRADD; Gagnon et Leblanc-Florent, 2020) pour la prise de décisions quant à la problématique de cohabitation sur la rivière Bonaventure.

La première étape est l'**identification des problèmes** prioritaires dont des solutions doivent être développées. Il serait intéressant de les présenter lors du bilan de fin de saison du Comité de cohabitation.

La deuxième étape est de **faire l'état des connaissances** une fois le problème ciblé. Il est nécessaire, en effet, de regrouper les connaissances au sujet du problème. Quelques questions peuvent guider les gestionnaires: le problème est-il déjà pris en charge? Qui est impliqué dans le problème? La qualité de l'environnement est-elle affectée? Comment le problème est lié aux objectifs de gestion? Le gestionnaire a-t-il les connaissances nécessaires pour résoudre le problème?

La troisième étape est la **collecte de données**. Elle nécessite des ressources et permet de comprendre les dynamiques problématiques afin de les résoudre. Les gestionnaires devraient se poser les questions suivantes: Quel est le budget pour réaliser la collecte de données? Quelle organisation prend en charge la collecte, le traitement et l'analyse des données?

La quatrième étape est le **partage des résultats**. Cette présentation des résultats permet de colliger les commentaires des partenaires en réponse aux résultats de la collecte de données.

La cinquième étape est l'**identification et la mise en place de solutions**. Les solutions pourraient nécessiter de nouvelles pratiques de gestion, par exemple: réduire le niveau d'utilisation du territoire, modifier le lieu de réalisation des activités, modifier l'horaire de pratique de certaines activités, modifier les activités permises, modifier les attentes des visiteurs, mener des campagnes de sensibilisation et réhabiliter le milieu naturel affecté.

La sixième étape est de mettre en place un **mécanisme d'évaluation et de suivi**. Le mécanisme de suivi doit permettre d'évaluer si les mesures mises en place ont été un succès ou un échec.

Le Cadre de gestion adapté à la rivière Bonaventure a mis en place le Comité de Gestion Multipartite de la Rivière Bonaventure (CGMRB) et vise à «assurer la réalisation des actions prévues dans le Cadre de gestion, de veiller à ce que les orientations et les objectifs de gestion soient respectés, de baliser le développement de la rivière de même que de permettre l'établissement d'un partenariat entre les exploitants du récréotourisme et les autres acteurs du milieu». Trois axes ont été suggérés: **l'occupation des rives**, le **suivi environnemental** et le **récréotourisme**. Pour ce qui est de **l'occupation des rives**, un bilan annuel des activités doit être produit, il doit y avoir un respect de l'application de la réglementation municipale, une diffusion d'information, un outil de sensibilisation aux citoyens et une application d'une politique intermunicipale dédiée aux rives. Pour ce qui est du **suivi environnemental**, les indicateurs environnementaux de l'outil de la capacité de support doivent être documentés. Pour ce qui est du **récréotourisme**, il est nécessaire de planifier la pratique des activités et d'établir des règles pour renforcer la sécurité des usagers.



Le Cadre de gestion adapté à la rivière Bonaventure prévoit la mise en place de trois types d'expériences réparties en cinq zones (des **zones de préservations**, des **zones récréatives légères** et des **zones récréatives principales**). Cela permettrait de diminuer les conflits entre utilisateurs. Dans le cas de la rivière Bonaventure, « la mise en place d'un zonage permettrait de réduire la pression sur certaines zones écologiquement sensibles, de distinguer les aires de grande fragilité et celles ayant une bonne capacité de support ainsi que d'amoindrir les conflits d'usage entre certains types d'activités. Elle donnerait aussi la possibilité de mieux planifier la localisation des équipements et des aménagements ainsi que d'assurer un meilleur respect et application des lois, règlements et ententes en vigueur » (Gagnon et Leblanc-Florent, 2020).

La **zone de préservation** vise à protéger certaines sections de la rivière et de ses éléments particuliers par la reconnaissance de leur valeur naturelle et écologique et par leur prise en compte lors de la planification. Elle assure la protection des éléments sensibles de la rivière, permet la mise en valeur douce du potentiel éducatif et récréatif en harmonie avec le milieu, permet les activités de faible intensité à fréquentation très diffuse et fait appel à des équipements peu élaborés et à des aménagements légers. Cette zone correspond à des sections de rivières où se retrouvent des milieux naturels très fragiles, des habitats fauniques et floristiques légaux, des aires protégées, etc. (Gagnon et Leblanc-Florent, 2020).

La **zone récréative légère** vise à réserver des secteurs de la rivière pour la pratique d'activités récréatives légères. Elle favorise la qualité de l'expérience de l'utilisateur et son contact avec le milieu naturel, s'assure de la désignation d'espaces dédiés aux activités récréatives légères, de leur répartition sur le territoire et de leur accessibilité, permet une faible densité d'utilisation du territoire et fait appel à des équipements peu élaborés et à des aménagements légers. Cette zone correspond à des sections de la rivière déjà utilisées à des fins récréatives (Gagnon et Leblanc-Florent, 2020).

La **zone récréative principale** vise à faciliter la pratique d'activités récréatives plus diversifiées et de façon plus concentrée, en une même période et à l'intérieur d'un même espace. Elle favorise l'utilisation plus intensive d'une section de rivière par les résidents riverains, la population régionale et les touristes, favorise le maintien, l'accès et le développement de sites d'activités récréatives avec une densité d'utilisateurs plus importante et fait appel à des équipements et des aménagements plus élaborés pouvant supporter une densité d'utilisation plus élevée que la zone de récréation extensive. Cette zone correspond à des sections de rivières déjà utilisées à des fins récréatives de façon plus intensive (Gagnon et Leblanc-Florent, 2020).

### Situation actuelle au Québec sur les rivières à saumon

Dans l'ensemble de son aire de répartition au Québec, les populations de saumon atlantique ont décliné de façon alarmante entre 1984 et 2000. C'est dans ce contexte que le gouvernement du Québec a opté pour la

philosophie de gestion fine « rivière par rivière » en 1984. Depuis les années 2000, les stocks se sont stabilisés, sans toutefois se rétablir aux niveaux qu'atteignaient historiquement ces populations (**Figure 6**) (MELCCFP, 2016).

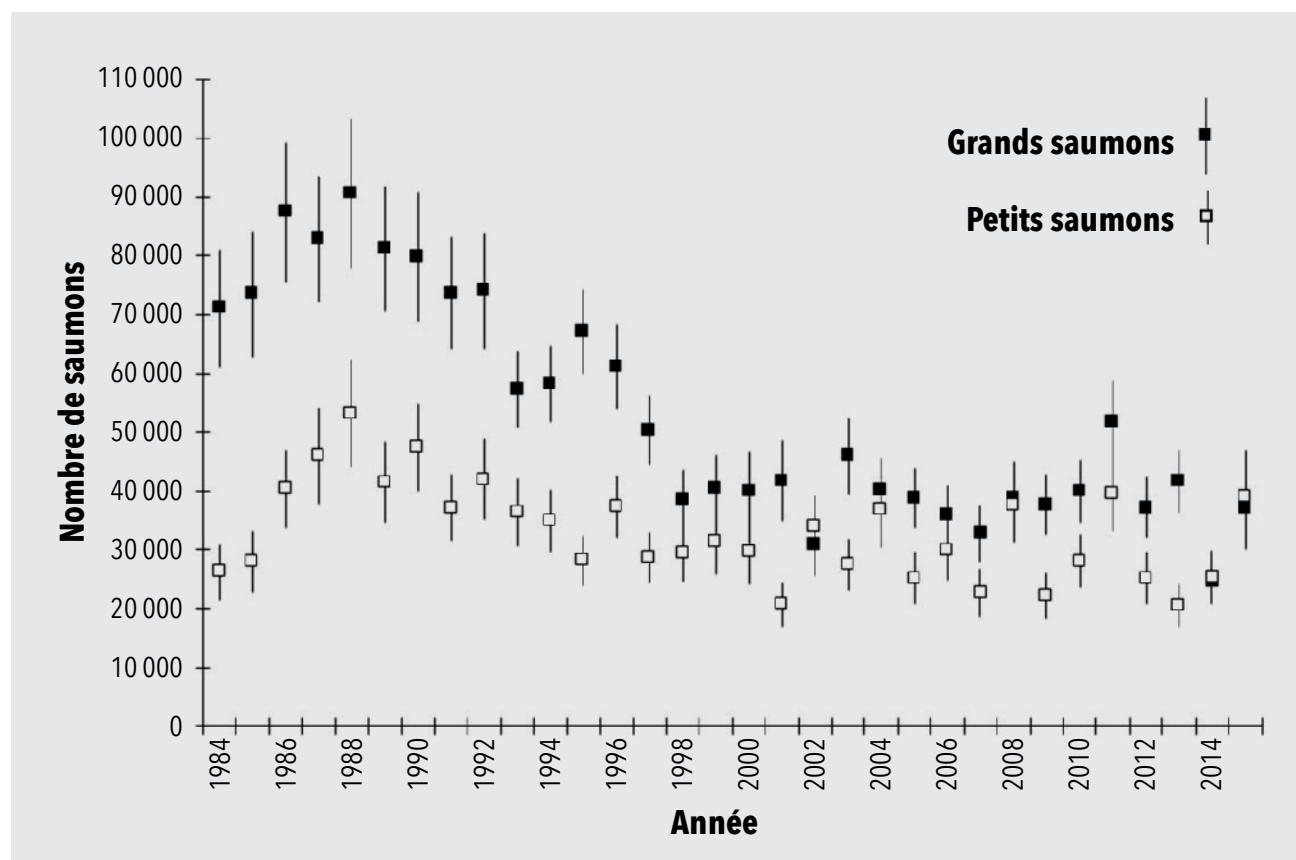
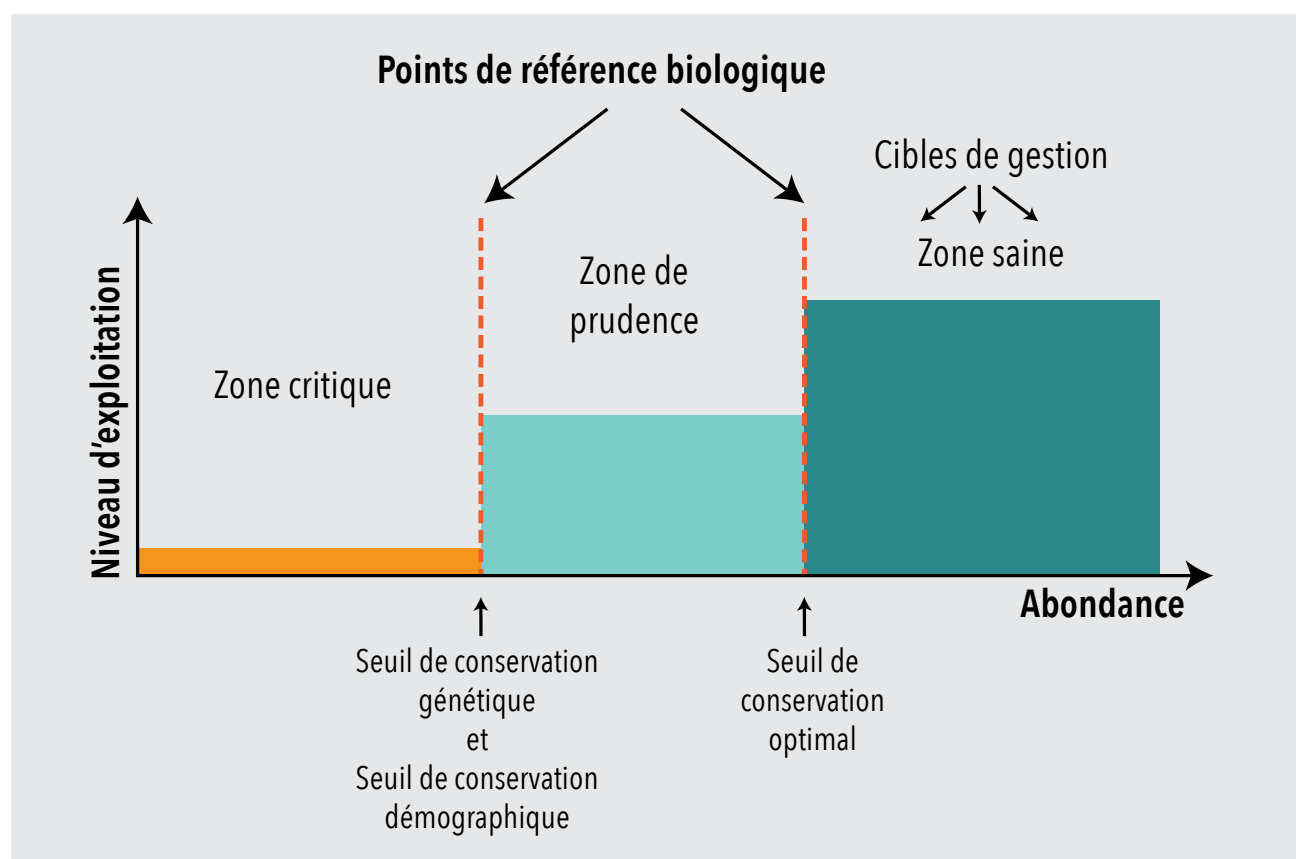


Figure 6. Historique des montaisons de saumons au Québec de 1984 à 2015 (MELCCFP, 2016)

En 2016, le Gouvernement du Québec a déposé son plan de gestion de la pêche au saumon atlantique 2016-2026. Les actions de gestion et de mise en valeur de la pêche sont spécifiques à chaque rivière, puisque chacune d'elles possède une population génétiquement distincte. Ce plan de gestion vise l'atteinte de ces deux objectifs ; (1) assurer la conservation et la persistance à long terme des populations de saumon atlantique ; (2) favoriser une mise en valeur optimale et un développement économique liés à l'exploitation sportive du saumon atlantique. En somme, le système de gestion en place vise dans un premier temps à maintenir la pérennité des populations de saumon en conservant un nombre suffisant d'adultes reproducteurs pour assurer le renouvellement naturel

de l'espèce ; et dans un deuxième temps à encadrer les pêches rituelles, sociales, alimentaires et sportives. Il est nécessaire de souligner que le système de gestion « rivière par rivière » du Québec a la prétention de s'adapter aux réalités économiques régionales, ceci d'autant plus que la pêche sportive au saumon atlantique génère des retombées économiques annuelles estimées à 50 millions de dollars (MELCCFP, 2016). Pour déterminer le niveau d'exploitation biologiquement admissible d'une rivière, le MELCCFP se base sur deux points de références biologiques déterminés à partir d'un modèle stock-recrutement fondé sur des critères démographiques et génétiques (Figure 7).



**Figure 7.** Catégorisation des niveaux d'exploitation des populations de saumon pour la gestion (MELCCFP, 2016)





# CONSTATS, SOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

## CONSTAT 1

La pandémie COVID-19 a engendré une hausse des conflits d'usage entre les différents utilisateurs des rivières à saumon, notamment entre les pêcheurs et les plaisanciers. Les pêcheurs souhaitent pêcher en toute tranquillité et les plaisanciers souhaitent profiter des journées estivales. En plus du canot et du kayak, de nouvelles activités se sont développées, telles que l'apnée, la planche à pagaie, la baignade, le camping au bord de la rivière et la descente en bouées gonflables. Les pêcheurs reprochent parfois aux plaisanciers de s'approprier leurs installations, tels que les tables à pique-nique, les gazebos et bien plus. De plus, les propriétaires privés notent parfois la présence de pêcheurs, campeurs ou plaisanciers sur leur propriété, ce qui peut amener des conflits quant à l'intrusion sur le terrain. Il arrive parfois que ces personnes laissent des traces de leur passage, telles que des ronds de feu, des déchets, etc. (MELCCFP, 2023).

### Solutions :

1. Favoriser un partage harmonieux du territoire (MELCCFP, 2023).

Un accès équitable au territoire pour les différents usagers doit être envisagé, et ce, dans le respect des vocations des territoires fauniques structurés de pêche au saumon. Les organismes gestionnaires des rivières à saumon doivent donc fournir un partage harmonieux des ressources (MELCCFP, 2023). Il est primordial de bien outiller les gestionnaires quant à l'octroi d'autorisations de pratiques d'activités récréatives, ainsi qu'à la gestion des conflits d'usage.

### Recommandations :

- A. Évaluer la capacité de support des milieux (MELCCFP, 2023) ;

Afin de déterminer l'achalandage total maximal des activités récréatives, une évaluation de la capacité de support par rivière pourrait être effectuée. Ceci serait utile pour toutes les activités récréatives autres que la pêche sportive que le milieu écologique serait capable de supporter (MELCCFP, 2023). Une seule étude a été effectuée par le chercheur Cooke, mandat octroyé par le MELCCFP. Cependant, cette étude contient des angles morts qui seraient primordial d'étudier, tel que l'aspect des impacts cumulatifs, le degré et les périodes d'achalandage, les types d'habitats (par exemple les refuges thermiques), etc. Afin d'estimer la quantité de visiteurs, les gestionnaires peuvent avoir recours à plusieurs techniques, soit l'**auto-enregistrement**, l'**estimation indirecte** et les **sondages**. L'**auto-enregistrement** demande au répondant d'indiquer par lui-même les informations demandées par le gestionnaire, l'acquisition des droits d'entrée et l'achat de permis par exemple. L'**estimation indirecte** peut inclure des compteurs de trafic ou bien le nombre d'automobiles stationnées (Davis, 2000 ; Lime et al., 2000).

- B. Élaborer des indicateurs et cartographier les secteurs d'activité (MELCCFP, 2023) ;

Élaborer des indicateurs et cartographier les secteurs d'activités serait utile afin de mieux répartir la pratique d'activité sur chaque rivière. Par exemple, il serait possible d'évaluer le débit et la profondeur d'un cours d'eau afin de déterminer les zones les plus propices à la descente en embarcation, ou bien de connaître les zones où la pêche est plus fructueuse

afin de limiter la pratique des autres activités récréatives (MELCCFP, 2023). La FQSA, l'AEQ et les gestionnaires de rivière seraient des partenaires idéaux afin de réaliser ces projets.

**C.** Créer des outils de sensibilisation (MELCCFP, 2023) ;

Des outils de sensibilisation n'ont pas encore été développés par le ministère. Cependant, l'établissement de cette recommandation est dans leurs plans. La FQSA, dans le cadre des objectifs du Programme de Développement, de Conservation et de Protection du Saumon Atlantique (PDCPSA), pourrait être mandatée à réaliser ce projet.

**D.** Modifier le cadre réglementaire et administratif (MELCCFP, 2023).

Il serait nécessaire d'effectuer des modifications réglementaires afin que les gestionnaires puissent avoir la possibilité d'établir leurs propres conditions de pratique d'activités récréatives (MELCCFP, 2023). Cela pourrait être effectué en révisant les outils d'encadrement tels que le plan de développement des activités récréatives (PDAR) et les autorisations de commerce. Les modifications réglementaires et administratifs devraient être prioritaires et effectuées avec l'équipe des territoires fauniques structurés.

Tout cela dans le but de permettre une juste contribution des entreprises ayant une autorisation de commerce à la réalisation de la mission déléguée du MELCCFP aux gestionnaires de rivières. De plus, il serait nécessaire de clarifier le cadre de sous-traitance des activités récréatives dans les rivières à saumon.

## CONSTAT 2

La qualité de l'expérience de pêche est compromise par la multiplicité des usages. Initialement utilisées uniquement par les autochtones, les rivières à saumon sont aujourd'hui utilisées par des pêcheurs sportifs ainsi que des plaisanciers pratiquants, par exemple, le canot, le kayak, la baignade ou la plongée en apnée. Les communautés autochtones pratiquent encore aujourd'hui la pêche au saumon atlantique, qui fait partie intégrante de leur culture (MELCCFP, 2023).

### Solutions :

1. Soutenir la mise en valeur des rivières à saumon pour la pratique des activités de pêche (MELCCFP, 2023).

Au Québec, la pêche au saumon est très importante, autant économiquement que socialement. Il est important de mettre en valeur les rivières à saumon dans les territoires fauniques structurés afin d'offrir une expérience de qualité aux pêcheurs. Cette mise en valeur peut passer par la reconnaissance de ces rivières comme des milieux naturels uniques et privilégiés pour les pêcheurs. Cette mise en valeur passe aussi par les aménagements et les infrastructures sur ces lieux. De plus, le recrutement de la relève passe aussi par la mise en valeur de ces lieux (MELCCFP, 2023). Il serait nécessaire de financer les gestionnaires de rivières pour qu'ils puissent ajouter des infrastructures qui améliorent l'expérience de pêche et qui favorisent l'harmonisation des usages.



## Recommandations :

- A.** Reconnaître les rivières à saumon comme des lieux privilégiés pour la pratique de la pêche (MELCCFP, 2023) ;

Si l'on reconnaît que les rivières à saumon sont des lieux privilégiés pour la pêche sportive, il serait plus simple par la suite d'avoir une meilleure répartition des usagers (MELCCFP, 2023). Il est important de **respecter les autres visiteurs**, ainsi que le personnel qui travaille sur le territoire (FQSA et AEQ, 2022). Les canoteurs et kayakistes peuvent effectuer plusieurs actions afin d'assurer une meilleure cohabitation. Ces derniers peuvent recourir à des services de guides professionnels si les rivières sont trop difficiles à naviguer. Ils peuvent s'informer sur les réglementations en vigueur sur la rivière. Il est préférable d'attacher les effets personnels sur l'embarcation afin de réduire les déchets. À l'approche des fosses à saumon, il est important de garder le silence et de rester le plus près des berges possibles afin de ne pas déranger les saumons. Si jamais un canoteur ou kayakiste veut se baigner dans une fosse à saumon, ils doivent vérifier qu'aucun pêcheur ne pratique son activité et que la signalisation les permettent. Pratiquer les activités de descente entre 9h et 17h peut réduire les conflits (FQSA et AEQ, 2022). Tous les usagers des rivières à saumon doivent respecter les propriétaires riverains. Il est possible d'effectuer cela en utilisant les sentiers et aires d'arrêt désignés, tout en partageant les différentes installations avec tous les usagers de la rivière (FQSA et AEQ, 2022). Lorsqu'il y a une interaction entre plaisanciers et pêcheurs, les plaisanciers devraient signaler leur présence au pêcheur et vice versa. Les plaisanciers devraient avancer lentement et, si possible, s'arrêter lorsqu'un pêcheur a ferré un poisson. Il est toujours important de respecter les niveaux d'expérience de tous les usagers (FQSA et AEQ, 2022).

- B.** Améliorer la qualité de l'expérience de pêche par des aménagements et des infrastructures adéquats (MELCCFP, 2023).

La valorisation des rivières à saumon passe également par l'aménagement des infrastructures. Ces aménagements doivent se faire dans le respect de la conservation des rivières à saumon. Une planification des aménagements peut se faire à la suite de l'identification des secteurs les plus propices pour les plaisanciers, tout en laissant une empreinte minimale sur les rivières à saumon. Toutefois, les infrastructures doivent être conçus de manière écoresponsables (Lime et al., 2000 ; MELCCFP, 2023). Les sentiers et camping existants, les roches, le gravier et le sable sont tous des **surfaces durables utilisables**. Dans les zones fréquentées, il est préférable de concentrer ses activités dans les sentiers, les sites de campings et les débarcadères existants. Il est aussi préférable de marcher en file indienne au milieu du sentier en portage ou randonnée terrestre. Il est recommandé de se disperser dans les zones sauvages afin d'éviter la dégradation du site (FQSA et AEQ, 2022).

### CONSTAT 3

Les différents usages sur le territoire peuvent avoir des effets sur les ressources. Cependant, la pratique des activités récréatives ne doit pas s'effectuer au détriment de la conservation du saumon atlantique. S'interroger sur l'effet potentiel de l'achalandage croissant sur les rivières à saumon est important (MELCCFP, 2023).

#### Solutions :

1. Assurer la conservation de la ressource (MELCCFP, 2023).

Les réserves fauniques et les zecs de pêche au saumon sont des territoires qui ont comme mandat la conservation de la ressource salmonicole. Elles doivent contribuer à la pérennité des populations de saumon atlantique dans un habitat de qualité avec une gestion basée sur le développement durable (MELCCFP, 2023). Plusieurs pratiques responsables peuvent être pratiquées sur les rivières à saumon. S'informer sur les rivières est une bonne première étape afin de mieux **préparer** son séjour. De plus, avoir en main une carte et même planifier son excursion avec un guide peut aider (FQSA et AEQ, 2022). Il y a plusieurs manières de **gérer adéquatement les déchets** : ramasser ce qui est apporté, inspecter les sites de camping et les aires de repos avant de partir afin de ne laisser aucune trace, utiliser les toilettes existantes et utiliser des petites quantités d'eau pour se laver ou pour faire la vaisselle (FQSA et AEQ, 2022). Observer sans toucher, autant les objets historiques que naturels, aide à la conservation de la ressource (FQSA et AEQ, 2022). Bien que la conservation du saumon atlantique et de son habitat est importante, il est aussi nécessaire de rétablir les populations et habitats afin d'assurer la pérennité de la ressource.

#### Recommandations :

- A. Améliorer nos connaissances scientifiques sur l'impact des activités récréatives (MELCCFP, 2023) ;

Il n'y a présentement aucune étude sur l'impact des activités récréatives sur les populations de saumon atlantique et leur habitat. Évaluer cela est difficile puisque la diversité des activités est grande et est différente en fonction de la rivière (MELCCFP, 2023). En effet, les études scientifiques qui survolent le sujet sont incomplètes et ont des angles morts.

- B. Créer des outils de communication (MELCCFP, 2023) ;

La création d'outils de communications est nécessaire afin de mieux communiquer les bonnes pratiques de pêche au saumon atlantique. Il est plus pertinent de prioriser l'éducation des jeunes puisqu'ils en connaissent moins sur les sites visités (Lime, 1996). La création d'outils de communication pourrait être développée en partenariat avec les acteurs du milieu afin de cibler les différentes clientèles.

- C. Évaluer la possibilité d'élargir les pouvoirs des assistants à la protection de la faune (MELCCFP, 2023) ;

Les assistants à la protection de la faune peuvent effectuer des interventions en territoire faunique de pêche au saumon afin d'appliquer des lois et règlements sur les rivières à saumon. Le MELCCFP voudrait évaluer la possibilité d'élargir le pouvoir des assistants (MELCCFP, 2023). L'utilisation de personnel de surveillance n'est pas vue comme étant intrusive chez la majorité des usagers (Lime, 1996).

- D. Assurer des modalités adéquates basées sur le taux d'exploitation des rivières (MELCCFP, 2023).

Le MELCCFP doit poursuivre la mise en place de modalités de pêche limitant les conséquences sur la ressource salmonicole, tel qu'énoncé dans le Plan de gestion du saumon atlantique 2016-2026 (MELCCFP, 2023).

## CONSTAT 4

Un partage des rôles et responsabilités est primordial afin de mieux gérer les rivières à saumon. Cette tâche s'avère complexe puisqu'il y a plusieurs autorités gouvernementales et organismes qui peuvent être engagés dans l'aménagement du territoire. En prenant en compte la multiplicité des usages et la popularité grandissante des rivières, un renforcement des partenariats entre les différents partis s'avère nécessaire (MELCCFP, 2023).

### Solutions :

1. Assurer une gouvernance claire et collaborative (MELCCFP, 2023).

La gestion des rivières à saumon est confiée à des organismes à but non lucratif ou à des entreprises. Afin de mettre en pratique les lois et règlements, les gestionnaires doivent régulièrement collaborer avec plusieurs partenaires ayant des visions différentes des leurs. Il est donc important de mieux outiller ces organismes afin d'assurer une bonne collaboration entre les différents acteurs du milieu (MELCCFP, 2023). L'opportunité de renforcer les capacités locales des organismes délégataires du MELCCFP est présente afin d'assurer un rôle accru dans cette gouvernance.

### Recommandations :

- A. Faciliter les processus de concertation régionale (MELCCFP, 2023) ;

Il est possible qu'il y ait un chevauchement des règlements sur un même territoire de pêche au saumon. Il y a des endroits où les règlements municipaux et provinciaux doivent s'appliquer au même moment. Une participation collaborative serait de mise entre les différents intervenants locaux et régionaux afin d'assurer la gestion et la mise en valeur des territoires fauniques de pêche au saumon. On peut notamment y compter les municipalités régionales de comté (MRC), les associations régionales et les

communautés autochtones. Une mise en place de tables d'harmonisation par le MELCCFP faciliterait la concertation des différents partis (MELCCFP, 2023). Des groupes de discussion ont le potentiel de partager de l'information sur les différentes activités sur les rivières à saumon. Ces derniers sont peu coûteux et ne requièrent pas beaucoup de temps (Flood, 2003).

- B. Établir une méthode pour gérer les idées divergentes (MELCCFP, 2023) ;

Dans le cas où aucune conciliation n'est possible entre les différents utilisateurs des rivières à saumon, une méthode de gestion des différends pourra être mis en place. Il est à noter que ce processus devrait seulement être appliqué en dernier recours (MELCCFP, 2023).

- C. Assurer un arrimage interministériel (MELCCFP, 2023) ;

Un comité interministériel pourrait diminuer les situations problématiques sur les rivières à saumon. Il pourrait améliorer et faciliter la communication entre les ministères. Ce comité pourrait regrouper le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), le ministère du Tourisme (MTO), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le MELCCFP (MELCCFP, 2023).

- D. Faciliter le processus de modification territoriale (MELCCFP, 2023)

Faciliter le processus de modification territoriale pourrait permettre aux organismes gestionnaires des zecs et des réserves fauniques d'acquérir plus facilement des terrains privés à leur nom (MELCCFP, 2023).





# CONCLUSION

Le récréotourisme est une activité prenant de plus en plus d'ampleur dans notre société. Il apporte non seulement des bienfaits économiques et sociaux, mais aussi des impacts négatifs autant sur les usagers que les écosystèmes. Au Québec, on retrouve plus de 114 rivières à saumon, des joyaux nationaux. Ces rivières abritent une espèce extrêmement convoitée dans notre province, soit le saumon atlantique. Depuis plusieurs décennies, des conflits ont émergés entre les usagers des rivières et l'habitat et les populations de saumon. Bien que le conflit ait des impacts négatifs, c'est aussi un catalyseur pour un changement sociétal positif. En effet, la communication et les interactions qui en suivent ont un effet transformateur sur la société (Buckles, 1999).

La synthèse des connaissances sur la cohabitation des activités récréatives sur les rivières à saumon et la capacité de support du milieu a permis de broser le portrait actuel de la situation au Québec et dans ses rivières. De cette démarche, **4 constats** ont été identifiés et **15 recommandations** ont été émises. Ce document devient donc un outil d'aide à la décision pour les gestionnaires de rivières à saumon dans une optique de conservation de l'espèce, de développement durable de la pêche, ainsi que d'une meilleure cohabitation entre usagers. Le travail de collaboration et de partenariats avec les différents acteurs du milieu est la meilleure stratégie pour la réalisation des recommandations et le démarrage de nouveaux projets.







# BIBLIOGRAPHIE

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les-Îles (AFOGIM). (s. d.). *Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée Gaspésie/Les Îles*. <https://archives.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole-valleau-sables/documents/DB34a-4.pdf>

Aventure Écotourisme Québec (AEQ). (2023). *Enquête sur le profil des entreprises membres d'Aventure Écotourisme Québec*. [https://aventure-ecotourisme.ca/app/uploads/2024/08/Profil-des-membres-dAEQ-2023\\_VF.pdf](https://aventure-ecotourisme.ca/app/uploads/2024/08/Profil-des-membres-dAEQ-2023_VF.pdf)

Bawedin, V. (2004, 9 octobre). Diversification des usages de la nature : quelle cohabitation temporelle et spatiale ? Dans Comité Nature & Citoyenneté (resp.), *Semaines Régionales de l'environnement [colloque]*. Amiens, France. <https://hal.science/hal-00280465>

Bibliothèque Nationale de France (BNF). (s. d.). *La naissance du tourisme*. Bibliothèque Nationale de France. Page consultée le 11 novembre 2024. <http://gallica.bnf.fr/dossiers/html/dossiers/VoyagesEnFrance/themes/Tourisme.htm#:~:text=Apr%C3%A8s%201815%2C%20le%20voyage%20conna%C3%AEt,Angleterre%20une%20agence%20de%20voyages.>

Buckles, D. (1999). *Cultivating peace : Conflict and collaboration in natural resource management*. International Development Research Centre. <https://idrc-crdd.ca/sites/default/files/open-books/899-6/index.html>

Champagne, E. P. (2024, 15 juin). *Des filets pour faire pression sur Québec*. La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2024-06-15/peche-au-saumon-en-gaspesie/des-filets-pour-faire-pression-sur-quebec.php>

Cime Aventure. (2025). *La Populaire*. Cime Aventure. Page consultée le 5 mai 2025. <https://cimeaventure.com/activite/lapopulaire/>

Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure (CBVRB). (2011, mars). *Plan directeur de l'eau de la rivière Bonaventure*. <https://eaugaspesiesud.org/wp-content/uploads/2024/06/Plan-directeur-de-leau-Riviere-Bonaventure.pdf>

Cosens, B. A. et Williams, M. K. (2012). Resilience and water governance : adaptive governance in the Columbia River Basin. *Ecology and Society*, 17(4), 1-25. <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.1942587>

Davis, J. B. (2000, 1-3 février). Estimating visitor use. Dans Fulton, D. C., Nelson, K. C., Anderson, D. H. et Lime, D. W. (resp.), *Human dimensions of natural resource management : emerging issues and practical applications* [atelier]. University of Minnesota, St. Paul, Minnesota. [http://www.elkhornsloughhctp.org/uploads/files/14848484798\\_human\\_dimensions.pdf](http://www.elkhornsloughhctp.org/uploads/files/14848484798_human_dimensions.pdf)

Dionne, A., Lesmerises, R., Cormier, R. et Lavoie, S. (2021). *Harmonisation des usages sur les rivières à saumon du Québec : demande de modification réglementaire* [document inédit]. FQSA.

*Entente de cohabitation entre l'Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure (APSB), Cime Aventures Inc., l'Association des propriétaires du lit de la rivière Bonaventure (APLRB) et le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud (CEGS)*. (2019, 7 novembre). <https://cimeaventure.com/wp-content/uploads/2021/04/Entente-cohabitation-ZEC-Cime-2020-signee.pdf>

Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA). (2004). *Mémoire sur la gestion du saumon atlantique au Québec*. [https://www.saumonquebec.com/media/2581/memoire-gestion-saumon-quebec\\_pm.pdf](https://www.saumonquebec.com/media/2581/memoire-gestion-saumon-quebec_pm.pdf)

Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA). (2015). *Mémoire sur le saumon atlantique au Québec*. [https://www.saumonquebec.com/media/2373/comite-permanent-peche-et-ocean\\_fqsa.pdf](https://www.saumonquebec.com/media/2373/comite-permanent-peche-et-ocean_fqsa.pdf)

Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA) et Aventure écotourisme Québec (AEQ). (2022). *Guide des pratiques responsables sur les rivières à saumon*. <https://www.saumonquebec.com/media/3174/saumonqc-depliant-sensibilisation-accorde-on-v4-juin2022.pdf>

Flood, J. P. (2003, 6-8 avril). 300 years makes a difference : using focus groups to improve recreation management efforts, dans Proceedings of the 2003 northeastern recreation research symposium. Dans Murdy, J. J. (resp.), *Proceedings of the 2003 northeastern recreation research symposium* [symposium]. Bolton Landing, New York. [https://www.fs.usda.gov/ne/newtown\\_square/publications/technical\\_reports/pdfs/2004/ne\\_gtr317.pdf](https://www.fs.usda.gov/ne/newtown_square/publications/technical_reports/pdfs/2004/ne_gtr317.pdf)

Gagnon, P.-L., Leblanc-Florent, S. (2020). *Gestion du territoire et résolution des conflits d'usage : développement d'un outil d'évaluation et de suivi longitudinal de la capacité de support de la rivière Bonaventure (projet 2014022)*. CIRADD. [https://cimeaventure.com/wp-content/uploads/2021/04/Rapport\\_Gouvernance\\_2014022-1.pdf](https://cimeaventure.com/wp-content/uploads/2021/04/Rapport_Gouvernance_2014022-1.pdf)

Gouvernement du Québec. (2024). *La faune et la nature en chiffres*. Québec. Page consultée le 11 novembre 2024. <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/statistiques-donnees/faune-nature-chiffres>

Horowitz, J., Pressey, R. L., Gurney, G. C., Wenger, A. S. et Pahang, K. A. (2018). Investigating stakeholder perceptions of fish decline : making sense of multiple mental models. *Sustainability*, 10(1222), 1-26. <https://doi.org/10.3390/su10041222>

Larose, I. (2024, 1<sup>er</sup> août). *Circulation motorisée dans les rivières : Chandler veut analyser plusieurs options*. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2093354/chandler-circulation-vehicule-riviere-petit-pabos>

Lime, D. W. (1996). *Congestion and crowding in the national park system : guidelines for management and research*. University of Minnesota. <https://npshistory.com/publications/congestion-crowding-nps.pdf>

Lime, D. W., Anderson, D. H. et Wang, T. L. (2000, 1-3 février). A decision process to maintain the quality of recreation resources and visitor experiences. Dans Fulton, D. C., Nelson, K. C., Anderson, D. H. et Lime, D. W. (resp.), *Human dimensions of natural resource management : emerging issues and practical applications* [atelier]. University of Minnesota, St. Paul, Minnesota. [http://www.elkhornsloughhctp.org/uploads/files/14848484798\\_human\\_dimensions.pdf](http://www.elkhornsloughhctp.org/uploads/files/14848484798_human_dimensions.pdf)

Michaud, P. (2022, 21 avril). *La rampe bientôt accessible : le maire ouvre la porte à des projets*. Journal Le Soir. <https://journallesoir.ca/2022/04/21/la-rampe-bientot-accessible/>

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (2016, mars). *Plan de gestion du saumon atlantique 2016-2026*. Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats, Direction de la faune aquatique. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/faune/documents/gestion-especes/Plans-gestion/PL\\_gestion-saumon-atlantique.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/faune/documents/gestion-especes/Plans-gestion/PL_gestion-saumon-atlantique.pdf)

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (2023). *Cadre de gestion pour l'harmonisation des activités récréatives sur les rivières à saumon situées dans les territoires fauniques structurés*. Direction générale de la valorisation du patrimoine naturel, Direction des communications. <https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/peche/cadre-gestion-saumon.pdf>

Office québécois de la langue française. (2002). *Récréotourisme*. Vitrine Linguistique. Page consultée le 11 novembre 2024. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8363586/recreo-tourisme#:~:text=D%C3%A9finition,de%20loisir%20de%20plein%20air>.

ONU Tourisme. (2024). *Glossaire de tourisme*. ONU Tourisme. Page consultée le 11 novembre 2024. <https://www.unwto.org/glossary-tourism-terms#:~:text=Forms%20of%20tourism%3A%20There%20are,national%20tourism%20and%20international%20tourism>.

Radio-Canada. (2015, 20 juillet). *Rivière Mitis : plaisanciers et pêcheurs doivent cohabiter*. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/730471/riverie-mitis-pecheurs-saumons-descente-plaisanciers>

Radio-Canada. (2024, 14 juin). *Gesgapegiag retire ses filets de la Grande et de la Petite Cascapédia*. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2080726/migmaw-mic-mac-grande-petite-cascapedia-entente-gouvernement-quebec-environnement>

Reid, C. H., Taylor, J. J., Rytwinski, T., Possémé, C., Lennox, R. J., Thorstad, E. et Cooke, S. J. (2024). A review and risk analysis on potential impacts of recreational activities on riverine Atlantic Salmon (*Salmo salar*) in eastern Canada. *Canadian Science Publishing*, 32(4), 557-571. <https://doi.org/10.1139/csp-2023-0119>

zec de la rivière Bonaventure (2021, 14 avril). *Vers un Plan global de cohabitation pour la rivière Bonaventure*. Séance d'information citoyenne. <https://www.zecbonaventure.com/uploads/Pr%C3%A9sentation%20citoyens%20avril%202021.pdf>





3137 Rue Laberge, Québec,  
(Québec) G1X 4B5

418-847-9191 (des frais peuvent s'appliquer)  
1-888-847-9191 (sans frais)

[info@fqsa.ca](mailto:info@fqsa.ca)  
[www.saumonquebec.com](http://www.saumonquebec.com)